

Avis au public

Communauté de communes du Grand Armagnac

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) d'Éauze

Le projet de modification simplifiée du PLU portant sur le point suivant :

- correction d'une erreur de retranscription de la volonté des auteurs du PLU dans la rédaction des articles UE2 et UE11.

est tenu à la disposition du public en mairie d'Éauze durant une durée d'un mois, soit du 24 novembre 2025 au 24 décembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé à la mairie d'Éauze et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante urbanisme@mairie-eauze.fr.

Philippe BEYRIES,
Président de la CCGA,

